

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<i>Sauvetage.</i>			
Art. 40. Personnel	15,420 »	»	
<i>Police maritime.</i>			
Art. 41. Personnel. — Traitement	34,694 »	»	
Art. 42. Primes et remises (crédit non limitatif) .	4,000 »	»	
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
Art. 43. Dépenses diverses	583,131 »	301,000 »	1,830,717 50
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 44. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	2,300 »	»	4,300 »
Art. 45. Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . .	2,000 »	»	
Total du budget du ministère des affaires étrangères.	2,923,622 50	314,000 »	

258. — 15 JUILLET 1864. — Loi ouvrant au département de l'intérieur un crédit extraordinaire d'un million pour construction et ameublement de maisons d'école (1). (Monit. du 17 juillet 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un quatrième crédit extraordinaire d'un million de francs (fr. 1,000,000) est ouvert au département de l'intérieur, pour aider les communes à subvenir aux frais de construction et d'ameublement de maisons d'école.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires des exercices de 1864 et suivants.

Promulguons, etc. — Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 juin 1864, p. 119. — Rapport. Séance du 16 juin, p. 125.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 21 juin 1864, p. 588-590.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 5 juillet 1864, p. XIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 6 juillet 1864, p. 140. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 juillet, p. 168-172.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1862-1863.

Documents parlementaires. Note préliminaire, texte

259. — 15 JUILLET 1864. — Loi contenant le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1864 (2). (Monit. du 17 juillet 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'intérieur est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de onze millions trois cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs vingt-six centimes (fr. 11,347,994-26), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

du projet de loi et texte du projet de budget, ainsi que les développements et les annexes. Séance du 24 mars 1863, p. 672-683.

Session de 1863-1864.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1864, p. 131.

Annales parlementaires. Discussion. Séances des 23 juin 1864, p. 612-622, et 24 juin, p. 623-643. — Adoption. Séance du 24 juin, p. 643.

SÉNAT.

Session de 1863-1864.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 5 juillet 1864, p. XIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 6 juillet 1864, p. 140. — Discussion des articles et adoption. Séance du 9 juillet, p. 173-184.